

COVID-19 : Mesures



Informations adressées à la communauté universitaire de l'Université Paris Nanterre relatives aux mesures d'organisation dans le contexte du COVID-19 // Information addressed to the academic community of the University of Paris Nanterre on organisational measures in the context of COVID-19

Date(s)

du 1 mars 2020 au 11 mai 2020

Communiqué du président - Informations sur la reprise progressive d'activité sur site - 7 mai 2020 : [cliquez ici](#)

Communiqué aux étudiant.e.s - Les aides exceptionnelles mobilisées par votre université - 15 avril 2020 : [cliquez ici](#)

Communiqué à l'attention des étudiant.e.s concernant l'organisation des évaluations du second trimestre - 26 mars 2020 : [cliquez ici](#).

Communiqué to the students concerning evaluations in the second semester - March 26, 2020 : [click here](#).

Informations concernant la mise en place de la continuité pédagogique (enseignements, examens, stages, apprentissage, ressources pédagogiques pour les étudiant.e.s et les personnels). Cette page est mise à jour au fur et à mesure : [cliquez ici](#).

Information concerning the implementation of pedagogical continuity (teaching, exams, internships, apprenticeships, pedagogical resources for students and staff). This page is updated progressively: [click here](#)

Informations concernant le personnels administratifs et enseignants de l'Université Paris Nanterre : [cliquez ici](#).

Communiqué de Jean-François Balaudé à la communauté universitaire - Dimanche 15 mars 2020 - [English Version](#) Communiqué Form Jean-François Balaudé to the university community

Chères et chers collègues,
Chères et chers étudiant-e-s,

Hier soir, samedi 14 mars, le Premier ministre a demandé à l'ensemble de la population de respecter les consignes de mise à distance sociale, en particulier de limiter strictement les déplacements, les réunions, les contacts non indispensables, et de respecter les gestes barrières. A ce titre, il est demandé aux établissements, par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de renforcer les mesures déjà prises en fin de semaine dernière.

Aussi, pour l'Université Paris Nanterre, je vous communique les éléments suivants, qui renforcent les dispositions antérieures (<https://www.parisnanterre.fr/covid-19-mesures-958340.kjsp?RH=FR>), ou s'y ajoutent, et que je vous demande de respecter. Il y va de la santé de la population, de la vôtre, de celle de vos proches et de celle de tout un chacun. Les règles concernant les mobilités étudiantes, telle que rappelées vendredi, restent inchangées, ainsi que celles concernant les mobilités des personnels, toutes suspendues.

1/ Interruption de toutes les activités ouvertes au public

En application de l'article 4 de l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du COVID 19, l'accueil des usagers pour les activités de formation est suspendu pour l'ensemble de l'université à compter du lundi 16 mars. Cela concerne les activités de formation initiale et continue mais également les bibliothèques et les activités sportives et culturelles.

Pour rappel, afin de garantir la continuité pédagogique, les équipes pédagogiques de l'université vont devoir mettre en œuvre des enseignements à distance.

Des informations seront régulièrement envoyées aux enseignants et aux étudiants pour accompagner l'organisation du travail pédagogique et des études dans ce contexte. Il est demandé d'attendre ces consignes avant de poser d'éventuelles questions par courriel.

Les personnels administratifs doivent prioritairement rester chez eux et travailler en télétravail, dès lors que leur activité s'y prête. Ceux dont l'activité ne se prête pas au télétravail bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence.

S'agissant des activités nécessaires à la réalisation du Plan de continuité d'activité, elles se réaliseront en télétravail à chaque fois que cela sera possible. Les responsables administratifs ont été sensibilisés sur le sujet et doivent prendre les mesures nécessaires dans ce cadre auprès de leurs collègues.

Ces activités, au regard de la situation et des infrastructures requises, seront, dans la mesure du possible, regroupées dans quelques bâtiments. Les autres bâtiments seront fermés à compter de mardi.

La journée de lundi pourra être mise à profit pour achever de caler le mode d'organisation des semaines à venir par les responsables administratifs, et pour permettre aux personnels, le cas échéant, de venir récupérer des affaires.

2/ Recours au télétravail pour les unités de recherche

Sauf raison impérieuse (expérimentation en cours, animalerie,...), les activités de recherche doivent s'effectuer en télétravail.

3/ Report du processus électoral en cours

Les opérations électorales prévues au sein de l'université, et notamment le processus conduisant à l'élection de la présidence, sont reportées. Les calendriers électoraux sont suspendus à partir de ce jour.

4/ Report des examens nationaux et des concours

Les concours (notamment de la fonction publique, comité de sélection, etc.) vont voir leur calendrier aménagé.

Rappel des règles communes

Il convient :

- De ne pas venir sur le campus sauf demande expresse du responsable hiérarchique.
- De limiter ses déplacements dans les transports, et de manière générale.
- De respecter la distanciation sociale et les gestes barrières essentiels à la non-propagation du virus.

Je compte sur votre engagement et votre civisme, et souhaite, pour vous et vos proches, une santé préservée.

Avec mon entier dévouement,

Jean François Balaudé,
Président de l'université

- [Téléchargez le communiqué adressé à toute la communauté de l'Université Paris Nanterre du vendredi 13 mars 2020](#)
- [Téléchargez le communiqué adressé aux personnels de l'université du vendredi 13 mars 2020](#)

Communiqué du Président Jean-François Balaudé à la communauté universitaire - 13 mars 2020

English Version : *Communiqué from President Jean-François Balaudé to the academic community - March 13, 2020*

Chères et chers collègues,
Chères et chers étudiant-e-s,

Afin de protéger au mieux l'ensemble de la population et de tenir compte de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé hier soir une série de mesures, qui comprennent notamment la fermeture au public de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

L'objectif de ces mesures est, dans le contexte que nous connaissons, la diminution des flux de personnes sur les sites universitaires. L'université cessera donc de recevoir des usagers dans le cadre de ses activités de formation (CM / TD / TP / cours de pratique / projet) à compter du lundi 16 mars.

Afin de garantir la continuité pédagogique, les équipes pédagogiques de l'université vont mettre en œuvre des enseignements à distance. Les modalités de ceux-ci seront précisées par les enseignants et les composantes dans les jours à venir.

Les bibliothèques universitaires et le service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS) seront fermés au public. L'accès aux autres bâtiments est limité aux personnels de l'université, du CNRS et du CROUS.

Dans ce contexte, les personnels en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique ainsi que les femmes enceintes sont invités à rester à leur domicile.

L'activité de recherche sera, quand cela est possible, effectuée à distance.

Sur la question des mobilités étudiantes :

- Mobilité entrante : les étudiants suivent les enseignements à distance qui seront mis en place par l'université. Par ailleurs, ils sont tenus de respecter les consignes qui leur sont données par leur établissement d'origine.

• Mobilité sortante : toutes les nouvelles mobilités sortantes sont suspendues. Les étudiants qui sont actuellement en mobilité se conforment aux consignes en vigueur dans leur établissement d'accueil. En cas de retour anticipé, les étudiants sont invités à contacter le Service des Relations Internationales.

Sur la question des stages étudiants :

- Pour les étudiants actuellement en stage : le stage se maintient tant que l'institution ou l'entreprise d'accueil ne prend pas de mesure contraire. Si le stage devait être interrompu ou suspendu, l'étudiant-e est prié-e de se mettre en relation avec son UFR (par mail) qui étudiera les alternatives pédagogiques.
- Pour la signature de conventions de stages : le bureau des stages assurera un accueil via la boîte mail stages@liste.parisnanterre.fr. Il est prévu d'assouplir les conditions de signature en acceptant les documents scannés.

Sur la question de l'alternance :

- Les étudiants en apprentissage sont des salariés à part entière ; ils doivent convenir avec l'entreprise et en lien avec leur tuteur pédagogique des modalités de leur présence, les jours où ils devraient être à l'université.

Les équipes de l'université sont mobilisées depuis le début de la crise sanitaire pour mettre en œuvre toute mesure nécessaire. A cet effet, les réflexions se poursuivent à propos des modalités d'évaluation qui seront proposées.

Avec mon entier dévouement,

Jean-François Balaudé
Président de l'université

Rappel des consignes antérieures toujours valables

Les étudiants actuellement en échange dans une université située dans une zone à risque sont invités à rentrer et à contacter le service des relations internationales dès que possible.

Les missions à l'étranger, les stages à l'étranger ainsi que les déplacements personnels, hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe doivent être reportés, sauf nécessité avérée. Le port du masque chirurgical (anti-projection) n'est pas préconisé hormis pour les malades et les praticiens de santé recevant des malades.

Il vous est rappelé les consignes générales suivantes :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Eviter les contacts : on ne se serre plus la main
- Appeler le 15 si vous estimez avoir des symptômes d'infection respiratoire

Ces consignes ainsi que l'ensemble de la communication de l'université à propos du covid-19 s'adressent au plus grand nombre. Les situations particulières (maternités, handicap, faiblesse immunitaire, autres...) doivent conduire à adapter ces consignes en lien avec le service médical et/ou la cellule de veille de l'université, accessible à l'adresse suivante : veille-sanitaire@liste.parisnanterre.fr

Si vous avez des questions consultez les sites utiles :

- [le site du ministère des Solidarités et de la Santé](#)
 - [le site du Gouvernement](#)
- [le site de santé publique France](#)

Si vous avez des doutes : appelez le numéro vert (appel gratuit) : **0800 130 000**

Si vous présentez des symptômes : appelez le SAMU (15)

Dans le cas où vous avez une préconisation (telle que confinement) des autorités compétentes (SAMU / ARS) : veuillez en informer la veille sanitaire de l'université (veille-sanitaire@liste.parisnanterre.fr) ainsi que vos UFR (concernant les modalités pédagogiques).

Reminder of previous instructions still valid

Students currently on exchange at a university located in a risk zone are invited to return and contact the International Relations Department as soon as possible.

Missions abroad, internships abroad and personal travel outside the European Union or in risk zones in Europe should be postponed unless there is a proven need to do so.

Wearing a surgical mask (anti-projection) is not recommended except for patients and health practitioners receiving patients.

You are reminded of the following general instructions:

- Wash your hands regularly or use a hydro-alcoholic solution.
- Coughing and sneezing into his elbow
- Use disposable tissues
- Avoiding contact: no more shaking hands
- Call 15 if you feel you have symptoms of a respiratory infection.

These instructions and all the university's communication about covid-19 are aimed at the widest possible audience. Special situations (maternity, disability, immune deficiency, other...) should lead to the adaptation of these instructions in collaboration with the medical service and/or the university's monitoring unit, which can be accessed at the following address: veille-sanitaire@liste.parisnanterre.fr

If you have any questions, please consult the useful sites:

- [the site of the Ministry of Solidarity and Health](#)
 - [the Government website](#)
 - [the France Public Health website](#)

If you have any doubts: call the toll-free number : 0800 130 000

If you have symptoms: call SAMU (phone number: 15)

If you have a recommendation (such as containment) from the competent authorities (SAMU / ARS): please inform the university's health watch (veille-sanitaire@liste.parisnanterre.fr) as well as your UFRs (about teaching arrangements).

Mis à jour le 15 mai 2020

► Fichier joint

[Comment se laver les mains avec de l'eau et du savon?](#) (JPG, 102 Ko)

► En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage
éviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque
ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

► Communiqués

